MÉMOIRE

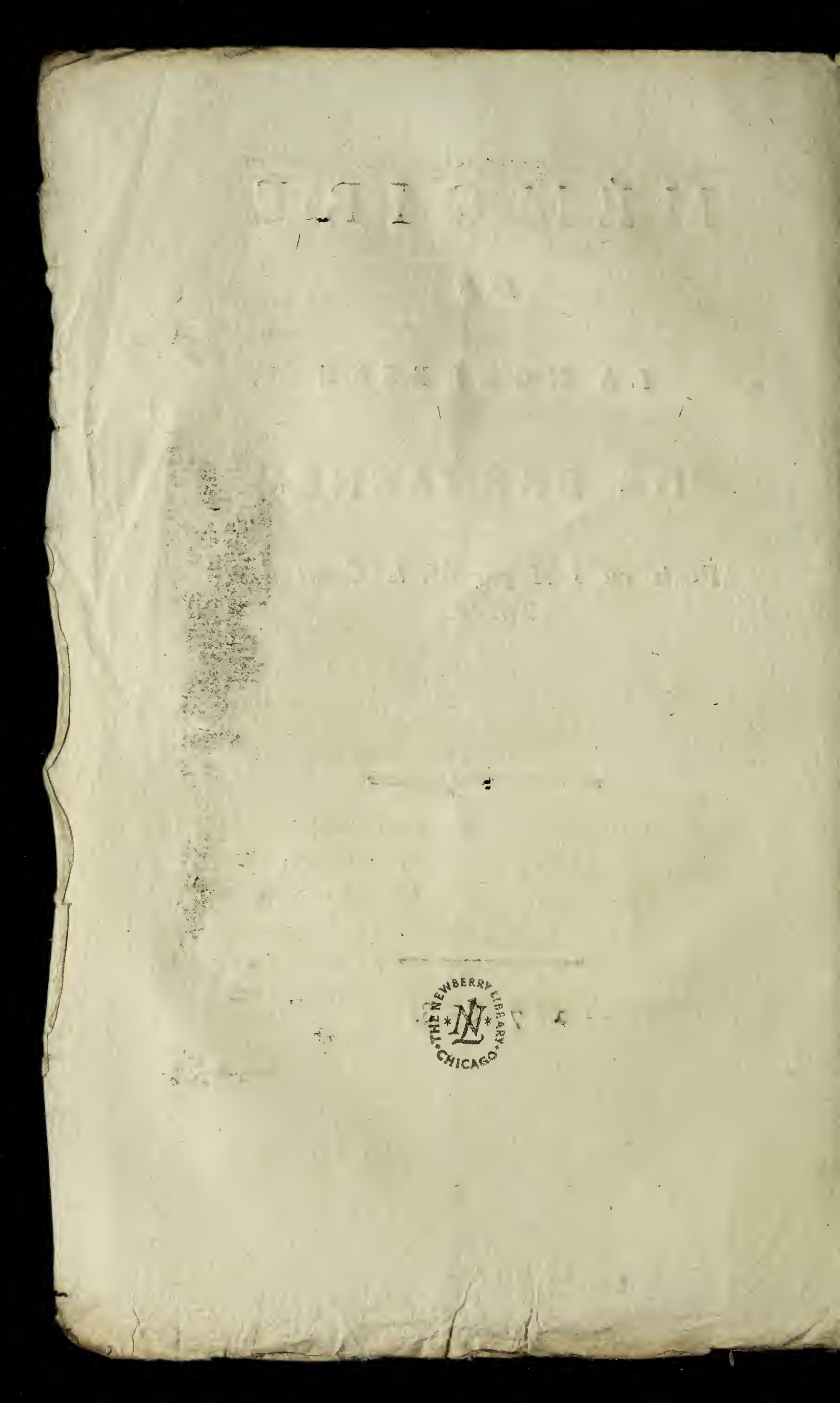
DE

LA NOBLESSE

DE BRETAGNE,

Remis au ROI par M. le Comte de THIARE.

1788.


THE NEWBERRY LIBRARY
CHICAGO

MÉMOIRE

Remis à M. le Comte de THIARE, *par les Membres de la Nobleſſe qui ſe trouvoient à Rennes, & qui l'ont ſouſcrit pour être remis au Roi.*

SIRE,

Les Miniſtres de Votre Majeſté ont déployé l'appareil de la guerre au milieu de nos villes; ils ont fait entendre la voix du deſpotiſme; ils ont étouffé celle des lois: ils ont cru que la terreur nous réduiroit au ſilence, ils ſe ſont trompés.

L'intérêt de la nation, l'intérêt même du Souverain, exigent que nous faſſions parvenir la vérité au pied du trône. Rien

ne peut nous empêcher de remplir ce devoir.

Nous ne craindrons pas de dénoncer à Votre Majeſté des Miniſtres qui détruiſent ſon autorité, en la compromettant; qui ſemblent s'efforcer d'affoiblir l'amour que nous lui portons, en attaquant à-la-fois les propriétés, la liberté des citoyens, & les lois de l'Etat.

Nous venons les accuſer devant Votre Majeſté, au pied du trône qu'ils entourent, & qu'ils parviendroient à ébranler ſi vos fideles ſujets ne s'empreſſoient de le raffermir. Nous venons dévoiler à Votre Majeſté les dangers du projet qu'ils ont oſé former.

Les auteurs de ce nouveau projet, convaincus de l'indignation qu'ils alloient exciter, ont voulu cacher leur deſſein ſous le maſque de l'intérêt public; mais le voile mal tiſſu ne pouvoit dérober à la nation le piege qu'on lui tendoit.

L'Aſſemblée des Notables, en dévoi-

lant à vos peuples le désordre qui régnoit dans les Finances, la déprédation que les Adminiſtrateurs toléroient, la profuſion & la prodigalité dont ils étoient coupables, avoient excité le zele des Parlemens.

Les refus d'enregiſtrer avoient forcé les nouveaux Miniſtres de retirer un Edit déſaſtreux, qui répandoit la terreur dans toute la France.

Le Parlement annonçoit de nouvelles oppoſitions, il demandoit l'Aſſemblée des Etats-Généraux; il avoit eu le courage d'avouer que les droits dont il uſoit depuis trop long-temps, n'appartenoient qu'à la nation.

Voilà les torts, voilà *les écarts* qu'on lui reproche; voilà les crimes qu'on vouloit punir, & que la France entiere appelle *des vertus*.

Le bien public, l'intérêt des juſticiables, n'étoient qu'un faux prétexte qu'on employoit pour colorer un projet déſaſ-

treux : on vouloit détruire les lois conſtitutives de la Monarchie, en écartant les Magiſtrats reſpectables qui leur ſervoient d'organes ; dépouiller le Parlement du droit de vérifier les Edits, pour en revêtir la Cour Pléniere ; compoſer ce nouveau Tribunal de Magiſtrats amovibles, de courtiſans qui tiennent leur fortune de la profuſion des Adminiſtrateurs, d'hommes enfin choiſis par eux, ſoumis à leurs volontés, incapables de leur oppoſer aucune réſiſtance. C'eſt alors que les Miniſtres, maîtres de multiplier les impôts ſans rencontrer d'obſtacles, auroient bientôt épuiſé les dernieres reſſources de la nation, enlevé au peuple, ce foible néceſſaire qu'on lui laiſſe aujourd'hui, dépouillé les premiers Ordres de l'Etat des droits que la conſtitution leur aſſure ; établi, ſous le nom de Votre Majeſté, le deſpotiſme univerſel, le plus odieux des Gouvernemens.

Délivrés enfin de la cenſure importune

des Magiſtrats qui veilloient ſur eux, les Miniſtres auroient pu violer à leur gré les engagemens les plus ſacrés, ruiner un jour les créanciers de l'Etat, mépriſer les réclamations les plus juſtes.

Quelles lois auroient-ils reſpecté, après avoir détruit les lois conſtitutives de la Monarchie ? Quelle crainte auroit pu les arrêter, s'ils avoient réuſſi à ſoutenir l'injuſtice par la force militaire ?

Il alloit reparoître cet impôt déſaſtreux, qu'un Miniſtre transfuge préſenta aux Notables, que ſon ſucceſſeur ne rougit pas de propoſer de nouveau, dont le nom ſeul ſouleva les eſprits, & que la fermeté du Parlement avoit repouſſé.

La ruine du peuple eût été conſommée; elle le ſeroit déjà, ſi le courage des Magiſtrats, le refus des Ducs & Pairs, & la réclamation générale, n'euſſent apposé des obſtacles invincibles aux Miniſtres coupables qui l'avoient méditée ; ſi les ennemis du Roi & de la nation avoient

exécuté leurs déteſtables projets: maîtres de prodiguer les tréſors de l'Etat aux protégés qu'ils ſoudoyent, aux protecteurs qu'ils achettent, ils euſſent entouré Votre Majeſté de la foule corrompue de leurs complices, ils euſſent écarté la vérité, étouffé le cri du peuple, & perpétué leur crédit, pour le malheur de la nation, pour le malheur du Souverain.

Oui, SIRE, nous ne craignons pas de le dire à Votre Majeſté, la deſtruction des Parlemens auroit des ſuites funeſtes pour l'autorité ſouveraine.

Dans un Empire auſſi étendu que la France, les ſoins multipliés du Gouvernement obligent trop ſouvent le Monarque à remettre ſon autorité entre les mains d'un Miniſtre principal qui gouverne ſous ſon nom.

Diſpenſateur des graces, ſon pouvoir ſeroit trop dangereux ſi les Parlemens ne veilloient ſur les entrepriſes qu'il peut former.

La plus ſage politique ſemble avoir établi les Corps de Magiſtrature, qui ſurveillant les dépoſitaires de l'autorité, ſont toujours prêts à dénoncer à Votre Majeſté le Miniſtre coupable qui attaqueroit les droits de la Nation, le Miniſtre perfide qui oſeroit trahir le Monarque.

Combien nos Annales ne préſententelles pas d'exemples d'attentats commis par les Miniſtres ?

Le premier crime des Maires du Palais fut de renverſer les Lois.

Le ſecond d'uſurper le Trône.

A des époques moins reculées, le Cardinal de la Balue, ce monſtre d'ingratitude, ne craignit point de trahir à-la-fois ſon Roi & ſon bienfaiteur.

Le Cardinal de Richelieu ne fit couler le ſang le plus illuſtre, n'enchaîna la Nation, que pour aſſervir le Monarque à ſes volontés.

Le Cardinal Mazarin ne foula le peuple, ne priva la France du ſecours d'un

héros ; que pour piller les tréſors de l'Etat, & aſſouvir ſon avarice.

Tels ſont les délits que l'Hiſtoire reproche à ces dépoſitaires infideles de l'autorité. Mais à quel terme leur audace ſe ſeroit-elle arrêtée ? Quels attentats leur ambition n'auroit-elle pas commis, ſi la vigilance des Magiſtrats ne les eût effrayés, ſi leur fermeté ne les avoit conſternés ?

Les Miniſtres que nous dénonçons ont formé le projet de dépouiller le Parlement du droit d'enrégiſtrer, pour écarter l'obſtacle qui réſiſte ſi ſouvent à leurs volontés. Tel eſt le but des nouveaux Edits qui n'annocent que des malheurs pour le Peuple, & des dangers pour le Monarque. A peine ont-ils été connus, qu'un cri général s'eſt fait entendre.

L'opinion publique, dont la voix commande avec plus de force que celle des Miniſtres & des Rois, l'opinion publique a flétri d'avance quiconque ac-

cepteroit des places dans cette Cour Pléniere, dans les Tribunaux désavoués par la Nation, établie contre toutes les Lois, fondée sur les ruines de la vraie Magistrature.

Les Ducs & Pairs, les anciens Magistrats, ne commettront point un parjure à la face de la Nation qui vient de recevoir avec applaudissement le serment sacré que leur bouche a prononcé, que leur main a signé.

Vainement les Ministres menacent leur fortune; l'opinion publique menace leur honneur. La Cour Pléniere ne se formera pas, le projet ne s'exécutera point.

Mais les coupables seront-ils impunis? Indignes de la confiance du Souverain, resteront-ils dépositaires de son autorité? Pour engager Votre Majesté à venger ses Peuples, il suffit de démasquer leurs ennemis : nous avons rempli ce devoir.

Il ne nous reste qu'à représenter à Votre Majesté les dangers de l'impunité.

C'eſt elle qui donne des imitateurs aux coupables. C'eſt elle qui permet à l'incapacité de ſolliciter les premieres places ; à l'ambition & à la cupidité, d'en abuſer ſans crainte. Le Peuple eſt mal gouverné, le Roi eſt mal ſervi, & ce ſont-là les ſuites malheureuſes d'un excès d'indépendance.

Vos Miniſtres, SIRE, vous ont trompé ; tous deux ſont criminels. Vos Sujets, pour les convaincre, n'ont beſoin que de mettre en oppoſition leur conduite, & le caractere du Souverain qu'ils chériſſent.

L'économie eſt une des vertus de Votre Majeſté, & jamais le dérangement des Finances ne fut porté à un plus haut degré.

Votre Majeſté eſt juſte, & les lois les plus ſacrées ſont violées ſous ſon nom.

Elle chérit ſon Peuple, & le peuple eſt malheureux.

Elle ne veut gouverner que par les Lois, & ſes Miniſtres détruiſent la Conſtitution pour établir le deſpotiſme.

Au milieu des malheurs dont nous venons de tracer le tableau, notre conſolation eſt de penſer que c'eſt aux Miniſtres ſeuls que nous devons les imputer.

C'eſt en vous, Sire, c'eſt dans votre équité que nous mettons notre confiance. Vous retirerez, nous n'en doutons pas; oui, vous retirerez les Edits deſtructifs de la Magiſtrature, & de la Conſtitution de l'Etat.

Les Conquérans ont toujours reſpecté les mœurs & les Lois des vaincus. Votre Majeſté ne traitera pas avec moins de juſtice des peuples qui ont verſé des flots de ſang pour conſerver le ſceptre à ſes ancêtres.

Elle reſpectera nos lois: elles ſont à-la-fois la ſauve-garde du peuple, & la bâſe la plus ſolide du trône.

Unis par le titre de citoyens, par l'at-

tachement le plus ſincere à tous les François, réſolus à ne ſéparer jamais notre cauſe particuliere de la cauſe commune, ce ſont les intérêts de la France que nous avons défendus.

Les Députés des Etats, ainſi que leurs Commiſſaires, ont déjà porté au pied du trône les plaintes particulieres de la Bretagne. Ils ont repréſenté à Votre Majeſté, que les droits de la Province ſont enfreints; que la Capitale eſt ruinée; qu'une foule de citoyens eſt dépouillée de ſon état & de ſa fortune, qui tient à cet état; qu'une multitude de familles honnêtes eſt réduite à la mendicité.

Nous nous permettrons ſeulement de rappeler à Votre Majeſté que le premier devoir, le premier ferment des Souverains, eſt de procurer la juſtice à leurs peuples; que le ferment eſt violé quand on leur donne des Juges ignorans ou ſuſpeƈts. Nos fortunes, Sire, nos vies, notre honneur, dépendent de leurs juge-

mens. Quel intérêt plus puiſſant peut jamais nous animer.

Nous ſupplions Votre Majeſté de rétablir le Parlement dans ſon intégrité, de rappeler à leurs fonctions des Magiſtrats que leurs vertus & leurs malheurs rendent ſi dignes de la vénération publique.

Ecartés de nouveaux Tribunaux par la voix de l'honneur, ils emporteroient avec eux les regrets & la confiance, tandis que ceux qui leur ſuccéderoient n'inſpireroient que terreur, défiance & indignation.

Des Miniſtres n'ont pas craint de conſeiller à Votre Majeſté de donner à-la-fois, dans tout le royaume, à la Juſtice civile & criminelle, une ſuſpenſion indéfinie, & de délivrer ainſi la ſociété entiere à tous les déſordres que la Juſtice ſeule peut réprimer.

Daignez, Sire, recevoir avec bonté nos reſpectueuſes réclamations. Elles ren-

790

ferment le vœu unanime des citoyens. Dans une circonſtance moins critique, nous euſſions attendu le moment où la Nation doit s'aſſembler. Mais la Conſtitution, mais l'autorité ſouveraine ſont en danger, & notre zele ne connoît point de délais. C'eſt ainſi que nous nous réuniſſons toujours pour combattre les ennemis de la France, ennemis moins dangereux pour Votre Majeſté que des Miniſtres coupables.

En Bretagne 1788.